

Rapport de gestion de la Municipalité au Conseil général Exercice 2022

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Conformément aux dispositions

- ✓ de la loi du 28 février 1956 sur les communes (état au 1^{er} juillet 2013) ;
- ✓ du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (état au 1^{er} juillet 2006) ;
- ✓ du règlement du Conseil Général du 18 août 2014.

La Municipalité d'Aclens remet à votre approbation le rapport sur la gestion durant l'année 2022 ainsi que les comptes communaux au 31 décembre 2022.



TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	2
Billet de la syndique.....	3
Municipalité.....	4
Conseil général.....	6
Administration générale.....	7
Police.....	8
Finances.....	8
Eglise.....	10
Ecoles.....	10
Forêts.....	10
Routes.....	13
Assainissement du bruit routier et zone 30.....	14
Service du feu.....	14
Eclairage public.....	16
Déchets.....	16
Bibliothèque et boîte a lire.....	16
Bâtiments.....	17
Urbanisme.....	20
Police des constructions.....	21
PECC (Plan energie climat communal).....	22
Domaine, parcs et cimetièrè.....	23
Voirie.....	23
SEVA Syndicat d'Entretiens Vufflens/Aclens.....	25
SIVA syndicat d'amélioration foncière Vufflens-Aclens.....	25
ORPC.....	26
Fontaines.....	27
Eau.....	27
Epuration.....	28
social.....	31
Conclusions.....	31

BILLET DE LA SYNDIQUE

Ce rapport de gestion présente l'organisation et les principales activités de l'année 2022 qui se sont déroulées dans les différents dicastères.

Si le début de l'année 2022 a vu la crise Covid s'éloigner, c'est sur fond de crise énergétique qu'elle s'est finie. La Municipalité a su relever les défis qui se sont présentés et saisir les opportunités pour participer à l'effort collectif en matière d'économies d'énergie. Mais nous restons vigilants car l'avenir est encore incertain au vu de la situation géopolitique tendue.

Nous avons également continué d'avancer sur les projets en cours et un dossier d'importance, qui nous tient en haleine depuis quelques années déjà, a fait un bon significatif cette année. Le 12 avril 2022, un Conseil Général extraordinaire et dédié au PAcom s'est tenu à la salle des Boules. Le préavis a été validé par les membres du Conseil et a ensuite été envoyé au Canton. Nous espérons que son entrée en vigueur pourra bientôt être effective et ainsi faciliter les demandes en lien avec la Police des Constructions.

En continuant sur une note positive, nous avons pu renouer avec des moments plus festifs cette année en organisant l'inauguration de notre nouvelle voirie du Casino et de notre salle polyvalente fraîchement rénovée. La journée du 25 juin 2022 fût belle et placée sous le signe de la convivialité et du partage. Nos sociétés locales nous ont régales de leurs prestations et ont su faire vivre cet événement.

Autre événement marquant de la fin d'année 2022, c'est l'annonce, lors du Conseil Général du 12 octobre 2022, de sa démission de son poste de Municipal par M. Dani D'Ascoli. Après 10 ans passés au service de notre Commune, Dani a terminé son mandat au 31 décembre 2022. Nous ne pouvons que le remercier de son engagement et saluer le travail considérable qu'il a effectué au cours de ces années en Municipalité.

Je profite de remercier également toutes les personnes qui ont contribué à faire de cette année 2022 une belle année malgré le climat morose. Bravo à l'équipe de La Ruche du Livre d'avoir fait renaître la bibliothèque de ses cendres, au personnel communal de travailler de manière efficace et constructive et à toutes les personnes qui contribuent de près ou de loin à la bonne marche du village.

Sylvie Ciana, Syndique

MUNICIPALITÉ

ORGANISATION

- **Sylvie CIANA, Syndique**
Administration, écoles, parascolaire, police, membre du comité de direction (Codir) de l'ASIME, membre du Codir de l'ARASMAC, déléguée ARCAM, Tourisme, social, déléguée pour la fanfare ;
- **Vincent Dornier, Vice-Syndic**
Finances, eau potable, eaux claires et eaux usées, bornes hydrantes, délégué au conseil intercommunal de l'AIEV ; délégué SEVA-SIVA, délégué ASIME et ARASMAC ;
- **Dani D'Ascoli, Municipal**
Services industriels, télécom, service du feu, routes, signalisation, membre du Codir du SIS Morget, ORPC, éclairage public, collecteurs, grilles, fontaines ;
- **Martin Jaquet, Municipal**
Urbanisme, police des constructions, voirie, délégué SIS Morget, membre du Codir SEVA-SIVA ;
- **Thierry Cornet, Municipal**
Déchetterie, bâtiments communaux, cultes, forêts, domaines et parcs, cimetièrre, assurances ;

SEANCES DE MUNICIPALITÉ

48 séances de Municipalité ont eu lieu, les lundis soir à 18 h 15.

Une douzaine de personnes, groupes ou sociétés ont été invitées en début de séance. En outre, deux rencontres intermunicipalités ont eu lieu, une avec les autorités de Bremblens et de Romanel-sur-Morges et une avec celles d'Eclépens et de Montrichier. Par ailleurs, de nombreuses réunions ont été organisées entre toute ou une délégation de la Municipalité et les habitants, les services de l'Etat de Vaud ou d'autres intervenants selon les dossiers en cours et les demandes particulières.

Les heures de vacation de chacun sont stables par rapport aux années précédentes.

PRÉAVIS DÉPOSÉS PAR LA MUNICIPALITÉ

Le Conseil Général s'est réuni à 4 reprises durant l'année 2022 et s'est prononcé sur les préavis municipaux suivants :

- Préavis 01-2022 concernant le plan d'aménagement communal PACom ;
- Rapport de gestion ;
- Préavis 02-2022 concernant les comptes 2021 ;

- Préavis 03-2022 concernant le remplacement du tracteur communal ;
- Préavis 04-2022 concernant le règlement sur l'attribution des parcelles agricoles communale ;
- Préavis 05-2022 concernant une demande d'autorisation de droit de superficie de la parcelle RF n° 743, propriété de la Commune d'Aclens ;
- Préavis 06-2022 relatif au taux d'imposition 2022 ;
- Préavis 07-2022 concernant le budget 2023.

COMMISSION MUNICIPALE

La commission de naturalisation est composée de Mme Paulette Vez, de Mme Sybil Sygrove, de M. Emmanuel Ciana et de M. Thierry Cornet. Deux auditions en vue de l'obtention de la naturalisation ont eu lieu en 2022. La commission s'est réunie donc deux fois en 2022.

CONSEIL GÉNÉRAL

BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL (LÉGISLATURE 2021 – 2026)

Président	Patrice Hauswirth
Vice-président	Emmanuel Ciana
Secrétaire	Françoise Genillod
Scrutateurs	Cécile Cornet
	Carole Ricbourg
Scrutateurs suppléants	Hugues Favey
	Christiane Sordet

COMMISSIONS DE SURVEILLANCE (LÉGISLATURE 2021 – 2026)

Commission des finances

Jean-Louis Favre	Président
Norbert Wüthrich	Membre
Eric Bally	Membre
Hugues Favey	Membre
Jeanne-Elise Lequint	Membre
Valérie D'Ascoli	Suppléante

Commission de gestion

Clara Zejgman	Membre
Brigitte Carrard	Membre
Evelyne Schach	Membre
Carole Ricbourg	Suppléante

COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔTS

Jean-Louis Favre	Membre
Hugues Favey	Membre
Gilbert Métrailler	Membre
Cécile Cornet	Suppléante

COMMISSION D'URBANISME

Olivier Raschèr	Membre
Isabelle Hauswirth	Membre
Cécile Cornet	Membre
Gilbert Métrailler	Suppléant

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PERSONNEL COMMUNAL

Le personnel communal se compose comme suit :

- Greffe municipal : Mme Maryline Riedo (75%),
- Bourse communale : M. Christophe Péclard (50%) ;
- Contrôle des habitants – Bureau des étrangers et répondante pour la naturalisation : Mme Catherine Gander (40%) ;
- Employé communal titulaire : M. Jonathan Dupuis (100%), soit 40% pour la salle polyvalente et 60% pour la voirie et autres tâches ;
- Employés communaux auxiliaires : MM. Roger Monnet et Thierry Schach.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le site internet www.aclens.ch, est en permanence maintenu à jour. N'hésitez pas à le consulter, vous y trouverez une foule de renseignements.

ARCHIVES

Maintenant que le système des archives est en place, un suivi régulier est fait. A ce titre, les archivistes sont intervenus 3 fois durant l'année.

MANIFESTATIONS

Après deux années relativement moroses, plusieurs manifestations ont pu avoir lieu en 2022 qui nous ont permis de nous réunir sans restriction.

A commencer par l'inauguration de notre salle polyvalente récemment rénovée et de notre nouveau local de voirie du Casino, qui s'est déroulée le 25 juin 2022 en présence de nombreux invités et rythmée par les différentes sociétés locales à savoir la Fanfare l'Avenir, le Chœur mixte La mélodie de Brichy et la société de gymnastique La Senoge.

Le 1^{er} août, fêté exceptionnellement le 31 juillet 2022 pour des questions pratiques, a vu grand nombre de nos citoyens se réunir autour de cette manifestation organisée par les Z'Amis du Fournil.

Après un long sommeil, la bibliothèque a été relancée en 2022 et a déménagé dans les locaux de l'ancienne école du village mis à disposition par la Commune. Elle est menée par une nouvelle équipe de bénévoles enthousiastes et dynamiques et l'inauguration a eu lieu le 24 septembre. De nombreuses activités sont organisées tout au long de l'année comme la Saint-Nicolas qui, après deux ans d'arrêt pour cause de pandémie, a été relancée pour le plus grand plaisir de nombreux enfants.

Le repas des aînés s'est déroulé le 15 décembre à la grande salle. Nos aubergistes, Géraldine et Marco nous ont régallés avec leur cuisine généreuse et savoureuse, et

la fanfare presque au grand complet nous a accompagné en musique comme à l'accoutumée.

CONTRÔLE DES HABITANTS ET BUREAU DES ETRANGERS

Au 31 décembre 2022, la commune d'Aclens compte 557 habitants.

Durant l'année, 80 arrivées et 33 départs ont été enregistrés.

2 personnes nous ont malheureusement quittées.

4 naissances ont eu lieu en 2022.

9 changements de domicile dans la commune.

Aucun citoyen n'a obtenu la naturalisation suisse.

POLICE

La collaboration avec les Agents de Sécurité Publique (ASP) de Préverenges est toujours présente.

En cas de nécessité, nous pouvons compter sur la gendarmerie qui reste également un soutien et peut intervenir rapidement sur le territoire communal lors d'incident divers ou d'accident routier par exemple.

FINANCES

Les principaux points remarquables dans les comptes 2022 sont les suivants :

Revenus des impôts supérieurs au budget

L'impôt sur le revenu a rapporté 23% de plus qu'escompté à la commune en 2022, et 21% de plus qu'en 2021. Ceci peut s'expliquer notamment par l'inscription de plusieurs foyers de nouveaux habitants à Aclens fin 2022, ce qui induit le transfert du domicile fiscal pour toute l'année écoulée. Une augmentation de cette ampleur était cependant difficilement prévisible.

De manière encore plus imprévisible, les impôts à la source ont plus que doublé sur 2022. Les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, l'impôt sur les gains immobiliers et les impôts frontaliers ont poursuivi leur forte croissance et sont supérieurs au budget.

Il en résulte un excédent de revenus supérieur au budget et à 2021, qui influence notablement les résultats financiers 2022 de la commune.

Comptes affectés

On appelle comptes affectés, ceux qui doivent s'autofinancer. En d'autres termes, les revenus, essentiellement générés par les taxes payées par les citoyens utilisateurs, doivent couvrir les charges générées. Dans le cas de l'eau potable et de l'épuration, les éventuels excédents ou déficits sont respectivement versés ou

prélevés à des comptes de réserve affectés. Une situation durablement trop excédentaire ou déficitaire doit être évitée et nécessite des mesures correctives le cas échéant.

- Déchetterie
Comme depuis plusieurs années, la déchetterie est déficitaire. Ceci a conduit la Municipalité à augmenter dès le 1^{er} janvier 2023 la taxe forfaitaire, mais une réflexion plus approfondie est en cours sur cette problématique.
- Epuration
En 2022 les comptes sont légèrement déficitaires et nécessitent le prélèvement de CHF 3'853.- au fonds de réserve affecté. Ceci est dû au remboursement de taxes de raccordement trop élevées prélevées au cours des dernières années (compte 460.4341).
- Service des eaux
Contrairement aux dernières années, le service des eaux boucle les comptes sur un excédent de revenus, qui se porte à CHF 6'586.-. Ceci est notamment dû à l'absence de fuites importantes et donc de réparations coûteuses au réservoir ou sur notre réseau.

Dépassements budgétaires

Pour diverses raisons, certains comptes spécifiques présentent des dépassements de charges relativement importants par rapport au budget. Les causes sont généralement des pannes ou dégâts imprévisibles survenus durant l'année. Cette situation a fait l'objet d'une information lors du conseil général de décembre 2022. Force est de constater que ces dépassements spécifiques n'ont en rien entamé le bon résultat final des comptes communaux.

Indicateurs financiers et perspectives

La commune d'Aclens boucle ses comptes 2022 sur un excédent de revenus de CHF 67'541.58.-, tout en ayant réalisé plusieurs amortissements supplémentaires et attributions aux fonds de réserve. Ce résultat est très satisfaisant.

La marge d'autofinancement est un indicateur déterminant de la santé financière d'une commune, et précisément de sa capacité à investir. Fin 2022, celle de notre commune s'élève à CHF 809'145.-, en augmentation de CHF 131'781.- par rapport à l'exercice précédent. Ceci est principalement dû à une progression des rentrées fiscales de CHF 321'445.-, ainsi qu'à une bonne gestion des dépenses. C'est de loin la meilleure marge d'autofinancement de la commune sur les dernières années, exceptée 2018, année de revenus fiscaux extraordinaires.

L'endettement par habitant s'élève à CHF 4'875.-/habitant, contre CHF 6'481.-/habitant en 2021.

La situation actuelle des finances de la commune d'Aclens est saine et nous permet d'envisager sereinement les investissements à venir.

EGLISE

Nous faisons partie de la paroisse protestante de Lonay – Préverenges - Vullierens réunissant 8 villages. Nous avons 3 pasteurs / diacres qui officient à Aclens tout au long de l'année dans notre église. MMes Ira Jaillet, Corinne Méan, Claudine Masson Neal et depuis le 1^{er} septembre Evelyne Heutmann.

Après un début d'année timide, les réunions dans les églises se sont faites en présentiel. Un retour à la normale apprécié de tous. Mme Ira Jaillet a quitté la paroisse, pour Avenches. Nous lui souhaitons pleine satisfaction dans sa nouvelle charge.

ECOLE

Le nombre d'enfants à Aclens inscrits de la 1^{ère} à la 6^{ème} Harmos était de 41 pour l'année scolaire 2022-2023.

L'Association Scolaire Intercommunale de Morges et Environs (ASIME), regroupant les Communes de : Aclens, Bremblens, Chigny, Echichens, Lully, Morges, Romanels-Morges, Tolochenaz, Vufflens-le-Château et Vullierens, s'occupe de gérer et de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire pour les degrés primaires et secondaires, des enfants domiciliés sur le territoire des Communes associées.

Le Conseil d'Etablissement (CET) qui se compose de 24 représentants au total répartis entre les parents, les directions scolaires, les autorités et des sociétés civiles se trouvant sur le territoire couvert par l'ASIME, a été relancé après 2 années de suspension pour cause de pandémie. Le CET regroupe autour d'une même table les différentes personnes concernées par le fonctionnement de l'école. Ce sont des moments privilégiés où la délégation des parents a l'opportunité d'échanger et de créer des liens avec les différents intervenants dans la vie scolaire des enfants.

FORETS

FORETS

La Suisse a connu son deuxième été le plus chaud depuis le début des mesures. Les fortes chaleurs ont débuté dès le mois de juin jusqu'à la fin août. Pour la forêt, ce ne sont pas les températures élevées qui furent le plus dommageable, mais bien le manque d'eau. Selon les mesures de Meteonews, le déficit hydrique s'est fait ressentir depuis le mois d'août 2021. Ce qui correspond à un manque d'environ 30% de précipitation entre janvier et octobre 2022. Heureusement, à partir de la fin de l'année, elles sont revenues à la normale. Le manque de précipitations crée un stress hydrique sur les arbres qui a pour conséquence l'affaiblissement de la résistance à différentes attaques de parasites tels que les champignons ou les insectes et ce qui peut, à terme, provoquer la mort de l'arbre.



Exploitation des bois

Une coupe de bois a été réalisée sur le territoire d'Aclens au lieu-dit « En Bulle ». Il s'agissait de couper des frênes atteints de chalarose ou dépérissement des pousses du frêne.

La chalarose est un champignon arrivé en Europe au début des années 1990, vraisemblablement depuis l'Asie et a atteint la Suisse en 2008. Les spores du champignon infectent en été les feuilles, puis elles se dirigent vers les pousses de l'arbre créant des nécroses de l'écorce de couleur brun-olive.



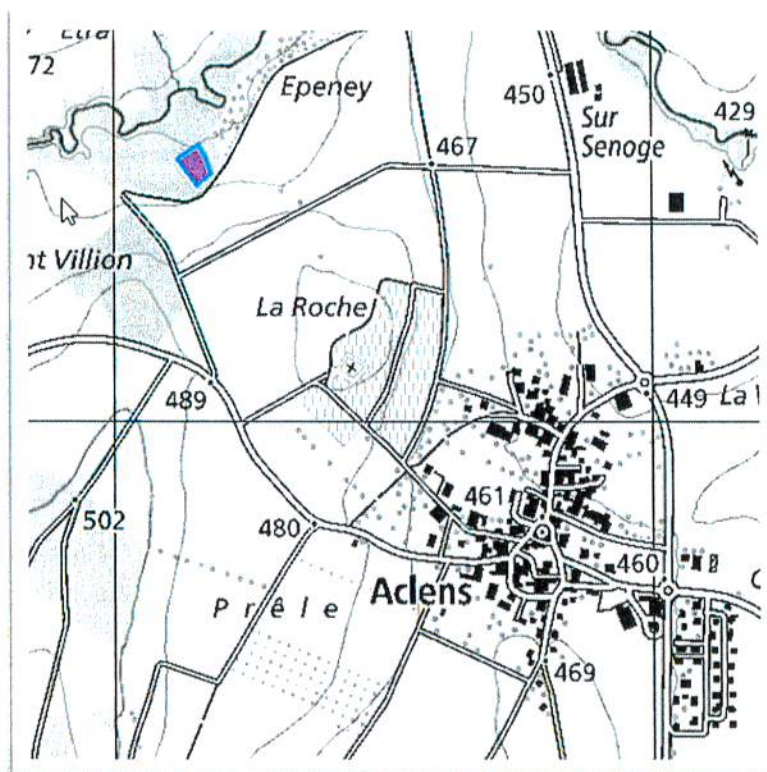
Photo : Valentin Queloz,

A l'heure actuelle, aucune méthode existe pour lutter contre ce champignon. Une fois atteints, les arbres dépérissent et tombent au sol. Afin de pouvoir vendre du bois de qualité aux scieries et de préserver la sécurité des usagers de la forêt, les arbres ont été abattu durant l'hiver 2022.

Possibilité de coupe annuelle : **200 m²**
Volume exploité : **120 m²**

Le prix du bois de sciage est resté à un niveau élevé durant l'hiver et le printemps 2022. Dès l'automne, les prix du sciage sont repartis à la baisse suite à la forte pullulation de bois bostrychés mais aussi à un ralentissement économique de la zone Euro. A l'inverse, le prix du bois énergie a augmenté d'environ 20% au début de l'automne, provoquant même par endroit une pénurie de bois.

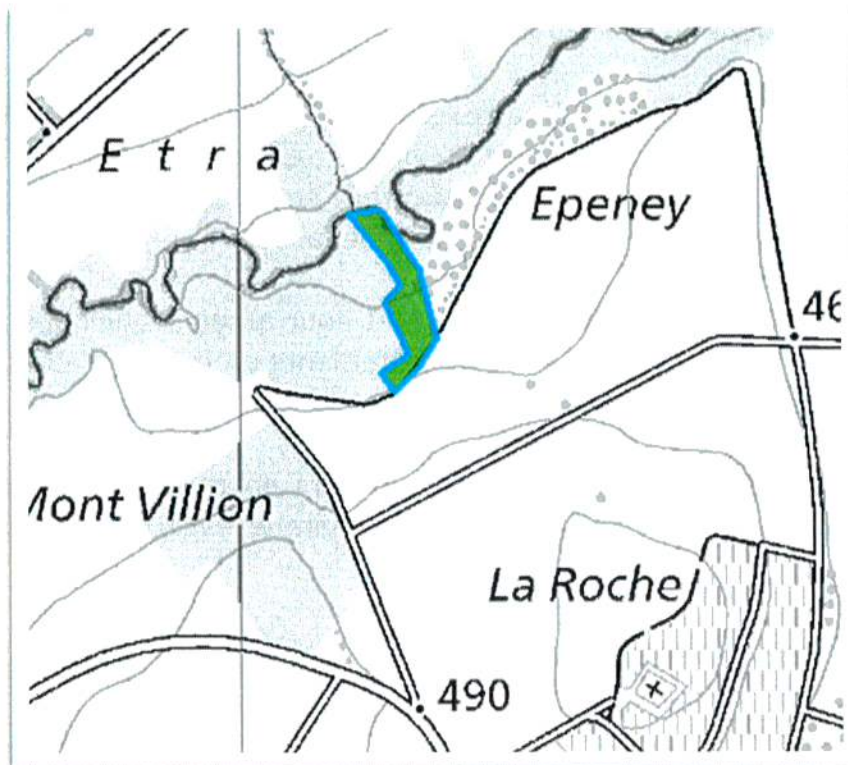
Plan de situation des exploitations de bois 2022



Soins aux jeunes peuplements

Plantation : Après la coupe, reboisement de 475 chênes.

Soins aux jeunes peuplements : Réalisation de 6'000m² de soins dans les jeunes peuplements. Les corbeilles de protection en plastique sur la surface ont été évacuées.



Depuis 7 ans, en plus des stères vendus en bûches de 1 mètre, la commune propose du bois de feu livré par stère dans des big-bag ou en cageot, découpé en bûches de 33 cm ; depuis cette année, aussi en 25cm. Au vu du succès de la vente, ces formats sont maintenus. Cependant, il est à noter que le bois de feu de la commune se fait de plus en plus rare. Dans un avenir proche, il faudra penser à devoir acheter du bois à d'autres communes avoisinantes pour pouvoir continuer de proposer ce service à la population.

Comme chaque année, la distribution des sapins de Noël a eu lieu à la mi-décembre. Nous avons distribué gratuitement 23 sapins.

ROUTES

L'année 2022 a été une année de transition et de préparation concernant les routes. Hormis les travaux d'entretien courant, il n'y pas eu de gros œuvre cette année. Toutefois, quelques projets devraient voir le jour en 2023.

La Municipalité utilise toujours son radar sympathique et celui-ci est régulièrement déplacé sur les routes de notre territoire communal, ZI du Coteau comprise. Ensuite des résultats que nous communiquons à la Gendarmerie, celle-ci décide de la pertinence à procéder à des contrôles aléatoires, non sympathiques par contre.

La 2ème partie de la réfection de nos chemins communaux (AF) est toujours d'actualité et continue d'être élaborée avec nos ingénieurs conseils.

ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER ET ZONE 30

A mi-2021, la Municipalité a démarré, avec le bureau Mosini & Cavesiel, une étude afin d'améliorer la circulation au sein du village ; entre autres en réduisant la vitesse à 30 km/h et ainsi améliorer la sécurité et les nuisances sonores dues à l'augmentation du trafic depuis l'ouverture de la RC177.

Nous allons également profiter de ce projet pour assainir quelques zones qui sont touchées par des ornières et certains revêtements en mauvais états. De nouveaux tapis seront posés à différents endroits.

Le projet qui a été lancé en 2021 est toujours en cours de négociation avec le Canton. Toutefois, nous sommes à bout touchant et espérons pouvoir revenir vers vous courant 2023.

SERVICE DU FEU

Durant l'année 2022, en collaboration avec l'ECA et Team Consulting, le CODIR a travaillé sur le préavis voté le 2 décembre 2021 concernant la localisation de la nouvelle caserne à Tolochenaz et ses effets sur le dispositif. Après avoir reçu le rapport du mandataire, le CODIR a pris la décision de renoncer à l'achat de la halle MBC de Tolochenaz, principalement pour les raisons évoquées ci-dessous :

- Péjoration de la sécurité actuelle, en raison de l'allongement du délai d'intervention ;
- Bassin de recrutement insuffisant sur ce territoire pour assurer les effectifs ;
- Désorganisation complète du système de défense incendie de notre association avec le risque de ne pas pouvoir maintenir l'Organe d'Intervention (OI) de Saint-Prex (et fin de la subvention de l'ECA et du matériel) ;
- Modification du plan de quartier dans cette zone, avec ajout d'une zone 30 km/h.

Dès lors, le CODIR et la Municipalité de Morges cherchent ensemble la meilleure solution afin de trouver un nouvel endroit pour la caserne et ceci dans un délai raisonnable. Le CODIR est convaincu que ce projet va aboutir prochainement.

L'OI DAP de Senoge-Arénez a déménagé dans ses nouveaux locaux à Aclens, au mois de juin, pour le plus grand plaisir des sapeurs qui y sont incorporés. D'autre part, la première pierre a été posée fin 2022 sur le site de Yens, qui abritera l'OI DAP Dissy dès l'année 2023.

Le CODIR s'est réuni à 11 reprises en 2022. Bon nombre de sujets ont été traités durant ces séances, dont voici les principaux thèmes :

L'ancienne cabine téléphonique reconvertie en boîte à livres et mise en place depuis quatre ans environ, rencontre un vif succès. Mme Camilla Reymond, qui gère cette structure et que nous remercions pour cette initiative et son engagement, constate de nombreux et enrichissants échanges.

Malgré la robustesse de l'édifice la porte a dû être réparée plusieurs fois. Nous tenons à la conserver comme un plus à la mise en place de la bibliothèque. Un entretien régulier est maintenu.

BÂTIMENTS

AUBERGE COMMUNALE

L'entretien courant du bâtiment et des installations professionnelles a été effectué occasionnant un dépassement de budget dû à l'âge des installations.

Les gérants en place depuis 2020, après une période très difficile, ont décidé de nous quitter au mois de juin. Un nouveau binôme a repris le flambeau, et il a su nous enchanter avec leur cuisine et leur gentillesse. La commune a la volonté de les soutenir, dans la mesure du raisonnable, pour que perdure la vie de notre auberge.

CASINO

Les travaux se sont terminés et la voirie a pu être déménagée en fin d'année 2021. Après quelques finitions d'aménagement en début d'année, les locaux sont entièrement opérationnels. Cette bâtisse, inaugurée le 30 mai 1926 pour la 1ère fois, a été officiellement inaugurée le 25 juin 2022 une 2ème fois, 96 ans plus tard, toujours au service de la population, mais à vocation moins festive.



EGLISE

Une fuite de gaz a amené la marguillière à appeler les pompiers. Nous la remercions pour sa bonne réaction, ce qui nous a sauvé du pire. La réparation a été effectuée et aucune autre intervention n'a eu besoin d'être faite.

Le chauffage est maintenu à 8-10°C durant les saisons froides afin de préserver nos infrastructures telles que l'orgue.

BÂTIMENT DERRIÈRE L'ÉGLISE

Les entretiens courants ont été effectués comme les années précédentes. Certains appareils électroménagers, au vu de leur âge, ont dû être changés.

Les travaux d'isolation des caves, qui ont été reportés à cause de la situation sanitaire, ont pu être exécutés courant 2022.

BÂTIMENTS DE L'ÉCOLE ET FERME « MORAND »

Certains locaux, comme la salle dite « des travaux manuels » et « la cave » sont toujours loués à des tiers et les accès à la Ferme toujours condamnés.

Une occupation de la « salle de classe » a été proposée pour la future bibliothèque en début d'année. Après quelques travaux de peinture effectués par leur soin, l'association de « La Ruche du Livre » a su créer un espace accueillant pour petits et grands.

Une solution pour la réhabilitation de ces bâtiments n'est pas encore trouvée à ce jour et reste à l'étude.

FERME DE COMMUNE

Les travaux d'entretien courant ainsi que des changements d'appareils électroménagers ont eu lieu durant l'année. Plusieurs rafraîchissements ont dû être effectués au gré des changements de locataires.



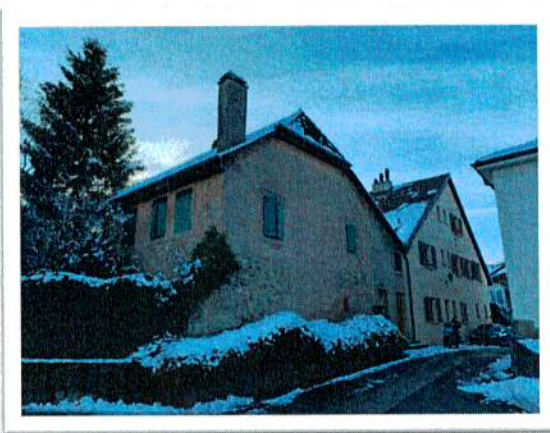
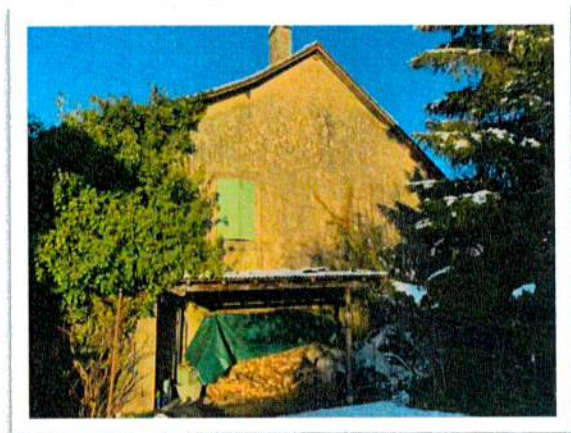
FOUR COMMUNAL

L'entretien courant des installations du Four a été effectué. L'occupation du four par les villageois a repris pour les fêtes familiales. Les Z'amis du Fournil, en faisant fonctionner notre four banal (le plus grand du canton encore en fonction) plusieurs

fois par année, permettent également l'entretien et la préservation de celui-ci, nous les en remercions.

MAISON ADAMINA

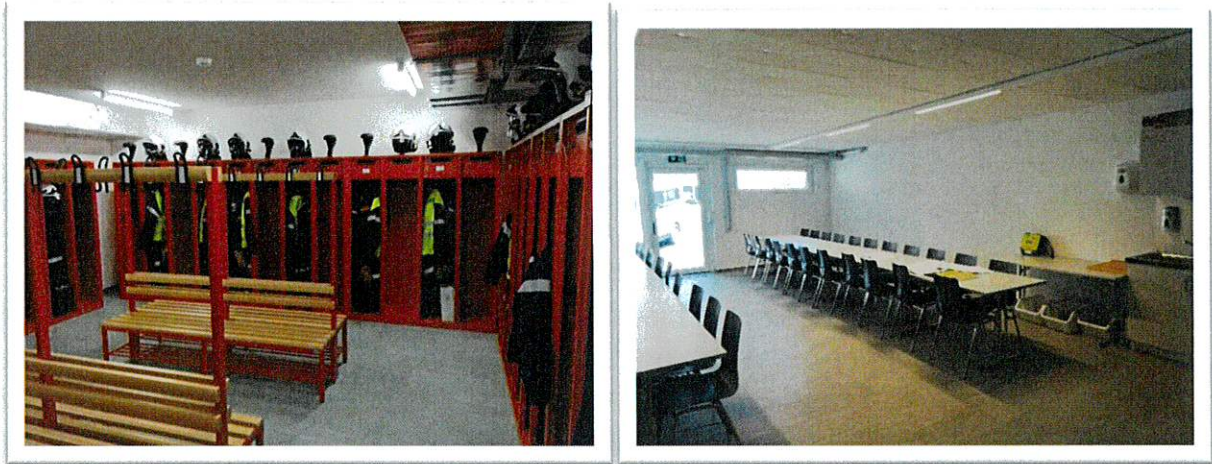
Les travaux préparatoires sur le projet lié à la transformation de ce bâtiment ont commencé en fin d'année. Nous vous ferons part de ces travaux début 2023.



SALLE POLYVALENTE & TERRAIN MULTISPORTS

La Municipalité a continué de piloter la rénovation et l'assainissement de notre salle polyvalente suite au préavis voté en 2019. M. Yves Messerli, que nous avons mandaté pour mener à bien ce projet, a suivi les travaux qui nous ont permis de faire entrer ce bâtiment dans une nouvelle ère énergétique et respectueuse de notre environnement. La finalité des travaux est arrivée à terme pour l'ensemble du bâtiment, soit la salle polyvalente et le système de chauffage par pompe à chaleur, ainsi que les locaux du SIS Morget qui ont débutés en janvier et ce sont terminés fin mai. L'inauguration du bâtiment complètement fini a eu lieu le 25 juin.





L'entretien courant des structures sportives de la grande salle et du terrain multisports a été réalisé.



URBANISME

Concernant la révision du PACom (Plan d'Aménagement Communal), le préavis a été présenté au conseil général le 12.04.2022. Sitôt le PV de la séance du Conseil réalisé, la Municipalité a transmis à la DGTL (Direction Générale du Territoire et du Logement) le dossier pour validation et notification aux opposants et à la Municipalité.

Pendant la durée de révision du PA, l'article 77 LATC autorise une commune à bloquer un projet qui ne serait pas en adéquation avec le futur PACom. La Municipalité a publié cet article dans la Feuille des avis officiels en 2017.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

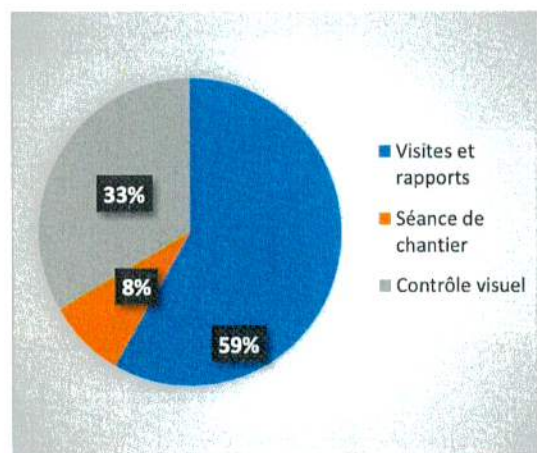
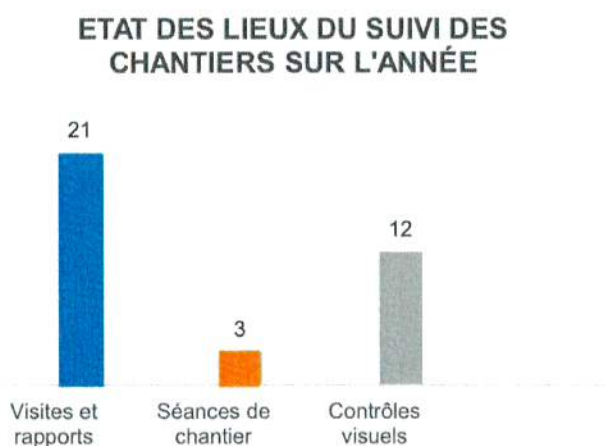
Les dossiers de mise à l'enquête doivent être conformes au PGA en vigueur ainsi qu'au PACom mis à l'enquête en 2019, ce qui complexifie les analyses de projets. Les articles les plus restrictifs de ces règlements doivent être respectés. Cela a aussi un coût supplémentaire pour les propriétaires.

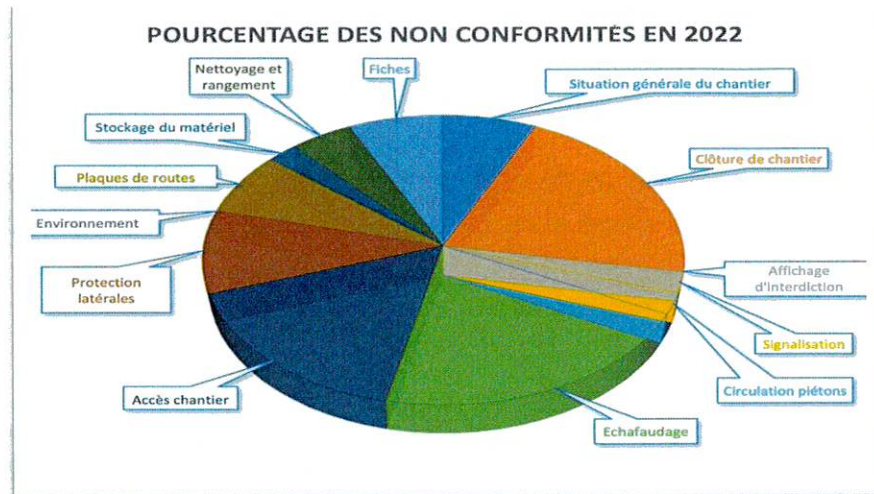
En 2022, des projets ont définitivement été réalisés. Il y a encore beaucoup de dossiers en cours d'étude ou d'analyse dans le village, des rénovations principalement.

Deux grands projets de centrales de distributions à la zone industrielle ont été analysés et ont beaucoup occupé la Municipalité, la greffe et le bureau technique.

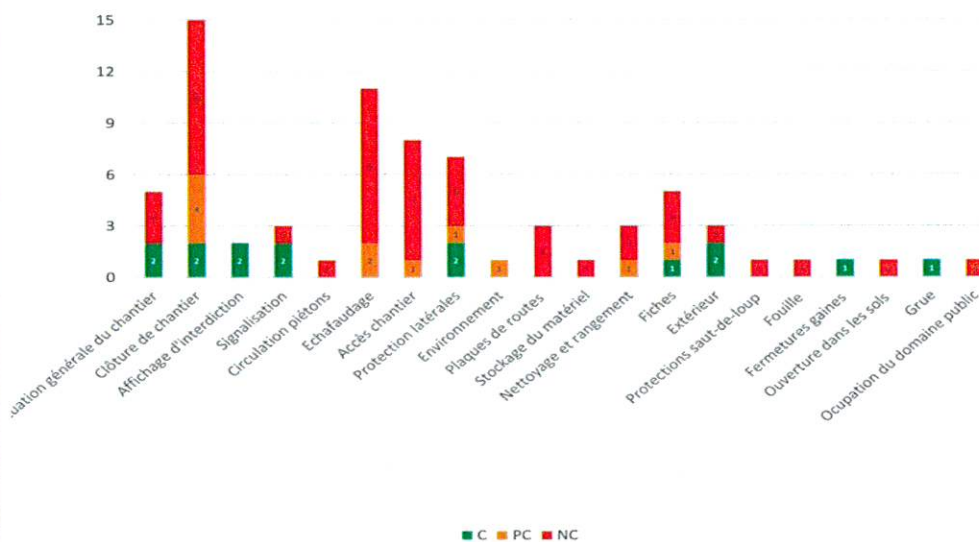
En 2022, la Municipalité a délivré 6 permis de construire, 6 autorisations municipales, 8 permis d'utiliser et n'a pas délivré de déclaration de conformité pour plaques professionnelles.

Des contrôles de sécurité des chantiers et de prévention des accidents sont effectués régulièrement par notre mandataire.





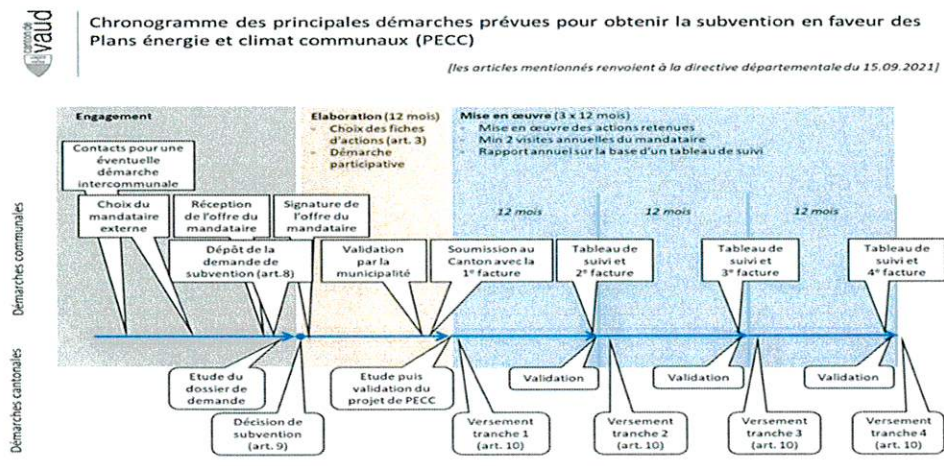
Nombre de situations conformes, partiellement conformes et non conformes



PECC (PLAN ENERGIE CLIMAT COMMUNAL)

La commune a démarré le programme du plan énergie et climat communal. La commune a mandaté le bureau Conti & Associé pour l'aider à élaborer celui-ci.

L'engagement a été réalisé selon processus ci-dessous.



DOMAINE, PARCS ET CIMETIÈRE

Les travaux d'entretien courants ont été fait dans le cimetière par l'employé communal.

La réfection du chemin mixte descendant sur la zone industrielle après les pluies diluviennes de 2021, a été réalisée en début d'année.



VOIRIE

L'entretien est effectué régulièrement et certains travaux sont confiés à des entreprises externes. Le préavis pour l'achat d'un nouveau tracteur a été accepté par le Conseil général en date du 14.06.2022.

Escalier et chemin piéton - Chemin du coteau- Gare de de Vufflens-la-Ville



Etang de la Perause



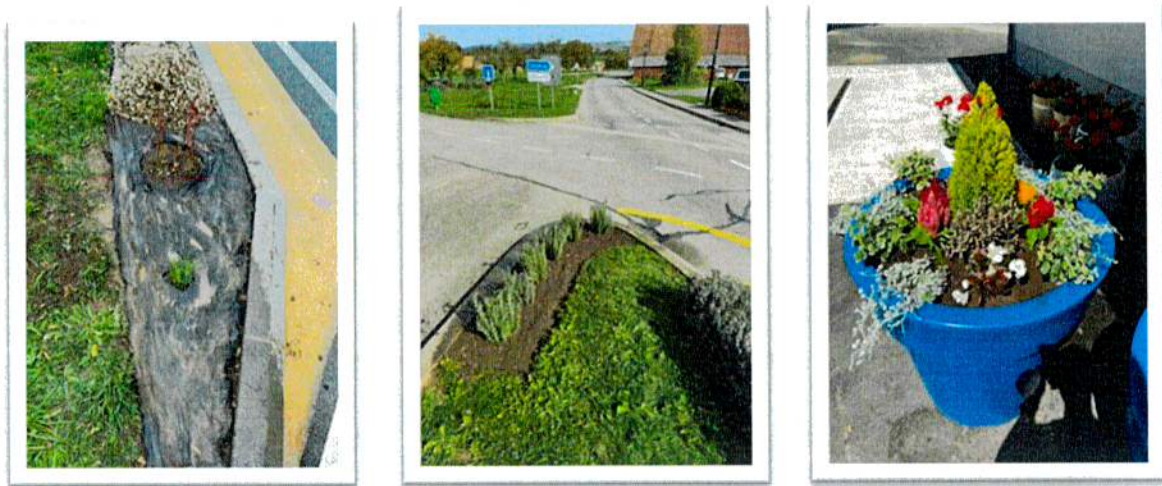
Quelques photos de réalisations en 2022

Local Voirie



Route de Romanel et giratoire





SEVA - SYNDICAT D'ENTRETIENS VUFFLENS/ACLENS

Le comité de direction s'est rencontré à 5 reprises pour différentes séances. Des tournées de contrôle ont lieu régulièrement. L'entretien, tant au niveau des routes, de l'éclairage public, de la zone ferroviaire ou des espaces verts et forêts, est assuré par des mandataires et contrôlé par le SEVA.

Les points forts de l'année 2022 sont :

- La mise à jour et demandes de devis pour les entretiens et fauchage des espaces verts, réattribution des mandats ;
- Intervention pour une pollution du bassin de rétention sud ;
- Divers projets CFF ;
- Etude et séances pour la mobilité ;
- Séances pour la future piste cyclable Bussigny-Aclens ;
- Entretien, réparations ferroviaires ;
- Suivi écologique ;
- Mise en service du site internet SIVA/SEVA <https://siva-seva.ch>.

SIVA - SYNDICAT D'AMÉLIORATION FONCIÈRE VUFFLENS-ACLENS

Le comité de direction s'est réuni à 8 reprises. Les sujets principaux traités ont été:

- Séance de conciliation à l'Office fédéral des transports (OFT) suite à l'opposition de décembre 2020 au projet d'accès Nord par les CFF, faite afin de défendre les intérêts des propriétaires. Cette séance, réunissant le SIVA, la CCL, le SEVA, les CFF et l'OFT, a débouché sur un retrait des oppositions,

à la condition impérative que les CFF, le SIVA et le SEVA mandatent conjointement, aux frais exclusifs des CFF, un Bureau d'ingénieurs (la société CITEC a été choisie au vu de sa connaissance importante de la Zone industrielle), afin d'étudier la pertinence de la réalisation avancée dans le temps d'une voie 66 (NB : plan à présenter) pour pallier une voie-tiroir que les parties jugent trop courte. La voie 66 est décrite dans l'étude commandée par la DGMR du 2 février 2021. Le Comité est satisfait de cette convention, qui préserve les intérêts des propriétaires ;

- Rencontres avec la Commission de classification ;
- La question des accès routiers suite aux nouvelles implantations prévues au Sud de la Zone a été posée et examinée avec le Canton et la Commune d'Aclens. Une étude globale sur les problèmes de circulation sera mise en œuvre en 2023 ;
- Examen de la compatibilité du projet de débord des CFF avec les 4 variantes de l'étude Citec de 2021.

ORPC

Après un fort engagement durant la pandémie du Covid, l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC) du District de Morges à laquelle nous sommes rattachés, a été fortement sollicitée début 2022, pour répondre au sentiment d'insécurité éprouvé par nombre de citoyens du District face à la situation géopolitique tendue en Ukraine.

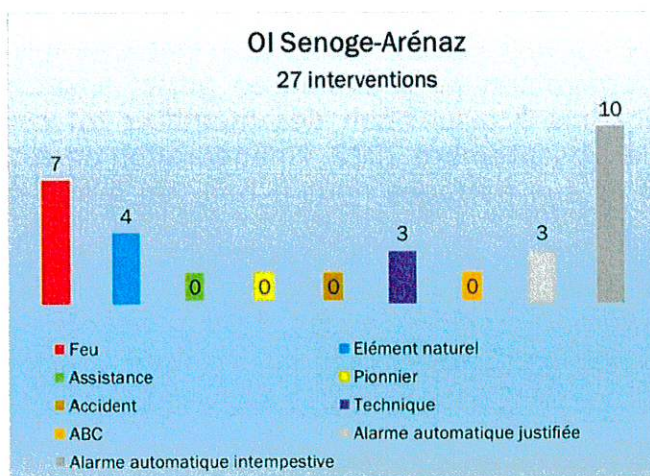
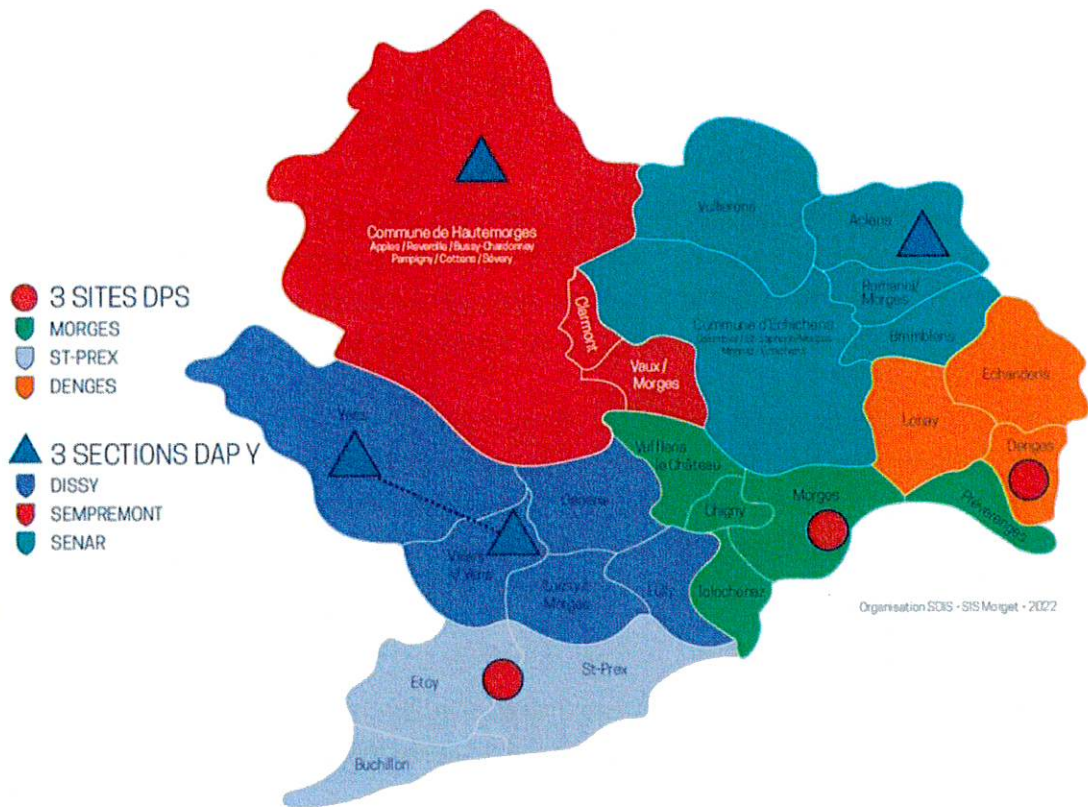
En ce qui nous concerne, nous avons la sécurité que l'abri de la salle polyvalente a la capacité d'accueil pour tous les habitants d'Aclens qui ne sont pas au bénéfice d'un abri privé.

Depuis quelques années maintenant, nous faisons appel à l'ORPC lors du déclenchement du Plan Canicule. En 2022, à partir du 16 juin 2022, des contacts et visites à domicile ont été effectués régulièrement.

Le Tour de France qui est passé, entre autres, par Aclens le 9 juillet a vu nombre d'astreints être sollicités pour assurer la sécurité de cette compétition d'envergure internationale.

En fin d'année, la mise en place des Points de Rencontre d'Urgence (PRU) a demandé à l'ORPC de mettre en place une collaboration renforcée avec les Communes. La crise énergétique nous a obligé à nous préparer et à nous former pour parer à toute éventualité (pénurie gaz/électricité).

- Comptes 2021 ;
- Budget 2023 ;
- Plafond d'endettement ;
- Projet de la nouvelle caserne de l'OI Morges ;
- Promotions ;
- Nominations.



Feu de cuisine à Aclens

ECLAIRAGE PUBLIC

Les risques de pénurie d'électricité et de gaz ayant été annoncés, l'Etat de Vaud et la Confédération ont lancé un appel aux mesures d'économie dans ces domaines. Pour participer à l'effort collectif, la Municipalité a mis en place des solutions permettant d'éteindre complètement l'éclairage public entre 23h et 6h, sauf sur les zones nécessitant une sécurité accrue comme les passages pour piétons ou les giratoires.

DÉCHETS

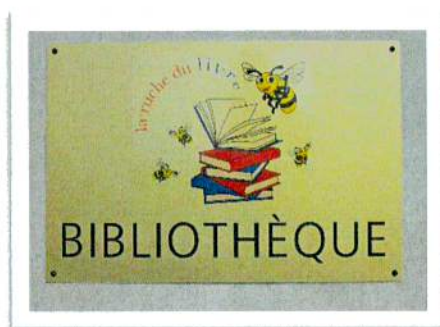
Comme chaque année, un effort a été consenti afin d'améliorer l'organisation et le tri à la déchetterie ainsi que l'optimisation des transports. La récolte du plastique à corps creux fonctionne toujours bien et sera reconduite en 2023. Nous travaillons sur plusieurs pistes pour améliorer la récolte des déchets.

La société Valorsa située à Penthaz, récolte les déchets pour 101 communes, dont Aclens. L'entreprise compte 5 collaborateurs administratifs et 10 collaborateurs gestionnaires de déchets. Son Conseil d'administration a été renouvelé en 2021 et est composé de représentants de toutes les régions concernées. La commune d'Aclens possède 0.22% du capital-actions, montant défini en fonction du nombre d'habitants.

L'apéritif de fin d'année a pu être organisé à la déchetterie à la fin décembre pour tous les citoyens, malgré un froid de canard, le verre de l'amitié a fait plaisir.

BIBLIOTHÈQUE ET BOÎTE A LIRE

Le projet de bibliothèque à Aclens continue sur sa lancée et une belle équipe de personnes motivées s'est mise en place. Ce qui était un projet de bibliothèque communale au départ, voire intercommunale, a évolué en projet associatif. Les anciens locaux de l'école ont été mis à disposition des membres du comité en devenir de la Ruche du Livre. Et le 24 septembre 2022, l'inauguration de cet espace voué à la lecture, aux échanges et aux partages nous a ravi. Un grand merci et bravo à tous les membres.



FONTAINES

Comme annoncé en 2021, la Municipalité a débuté la remise en état de nos quatre fontaines. Les charpentes de tous leurs couverts ont été traitées avec succès et la réfection se poursuit avec la Fontaine d'en Vallapraz qui a fait l'objet de toutes les attentions.

EAU

RAPPEL : L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU VILLAGE D'ACLENS

Aclens dispose de deux sources d'approvisionnement en eau potable :

- Le réservoir d'Aclens est approvisionné en eau de source du pied du Jura. Cette eau provient d'un captage aux Bougeries, sur la commune de Hautemorges (Apples). La commune d'Aclens dispose d'un droit d'eau de 60 litres par minute acheté à la commune de Bremblens il y a plus d'un siècle. Notre commune est responsable d'entretenir l'entier du réseau de distribution du village, notre réservoir, ainsi que la conduite depuis le réservoir de Bremblens.

- La zone industrielle est approvisionnée par l'eau du lac, car une concession a été attribuée au Service de l'eau de la ville de Lausanne, qui est également responsable de l'entretien de cette partie du réseau. En cas de manque d'eau au village pour quelque raison que ce soit, ce-dernier peut être approvisionné par l'eau de Lausanne, grâce à une vanne qui interconnecte les réseaux.

Conformément au mandat attribué fin 2021 par la Municipalité d'Aclens à notre bureau d'ingénieurs, ce dernier a entamé les travaux relatifs à la révision de notre Plan Directeur pour la Distribution de l'Eau (PDDE), sur les axes suivants :

- Analyse de la situation actuelle des volumes consommés et facturés sur la commune ;
- Evaluation des solutions techniques pertinentes pour le futur approvisionnement en eau potable de notre commune, et estimation des coûts de construction ;
- Estimation du coût des variantes sur l'ensemble de leur durée de vie, et estimation des prix de l'eau pour les consommateurs finaux.

La Municipalité de Bremblens a mandaté le même bureau d'ingénieurs pour réviser le PDDE de la commune. Les deux mises à jour sont menées conjointement, puisque nos deux villages sont liés par les droits d'eau achetés par Aclens au début du 20^{ème} siècle. Après une phase d'étude et d'analyse au premier semestre, le bureau d'ingénieurs nous a réunis à trois reprises durant le deuxième semestre, afin de nous présenter et de discuter de l'avancée des analyses.

Pour les deux communes, trois grands types de variantes sont actuellement sur la table :

- Reconstruction à l'identique (pour Aclens, de son réservoir et de la conduite Bremblens-Aclens). Pas de changement concernant l'approvisionnement existant par Eau Service Lausanne ;
- Abandon du réservoir actuel ; utilisation de conduites et installations existantes d'autres communes, pour un approvisionnement en eau en provenance de la source des Bougeries, par Vullierens ;
- Approvisionnement uniquement en provenance d'Eau Service Lausanne, avec construction d'une conduite redondante comme exigé légalement, soit en provenance de Romanel-sur-Morges, soit du Moulin du Choc.

La mise à jour du PDDE d'Aclens comporte donc deux enjeux essentiels :

- Conserver ou non un apport d'eau "mixte" composé à la fois d'eau du lac par Eau Service Lausanne, et d'un apport d'eau de source du Pied du Jura ;
- Continuer ou non de bénéficier des droits d'eau achetés par Aclens à Bremblens en 1902 et 1912 pour un total de 60L/minute.

Dans ce cadre, il faut être conscient que les choix ne nous appartiennent pas complètement, car ils dépendent des orientations et décisions que prendront non seulement Bremblens, mais aussi les communes et associations intercommunales voisines.

En 2023, l'objectif sera de rechercher la solution la plus adéquate pour notre commune, dans ce contexte très complexe.

EPURATION

La commune entretient son réseau de conduites des eaux claires et des eaux usées. Ces dernières sont acheminées à la STEP intercommunale située sur la commune de Bremblens, dans la zone du Moulin du Choc. Aclens fait partie de l'Association Intercommunale des Eaux Usées de Vufflens et environs (AIEV), qui gère la STEP.

Les inspections et curages préventifs des conduites d'eaux claires et eaux usées de notre commune sont planifiés pour la période 2016-2036. En 2022, ce sont les conduites d'eaux usées de Pontou qui ont été curées.

Les inspections par caméra réalisées en 2021 avaient détecté plusieurs problèmes : blocs de calcaire obstruant partiellement des conduites, chambres et/ou couvercles cassés, couvercle tombé dans une conduite, chambres enterrées ne permettant plus l'inspection caméra de certaines conduites. Dès la fin 2021, des curages correctifs avaient été réalisés pour éliminer les blocs de calcaire. La majeure partie des problèmes nécessitant des travaux de génie civil ont été réalisés durant l'année 2022. D'autres ont été planifiés sur 2023 pour éviter d'impacter les cultures en place.



Bloc calcaire

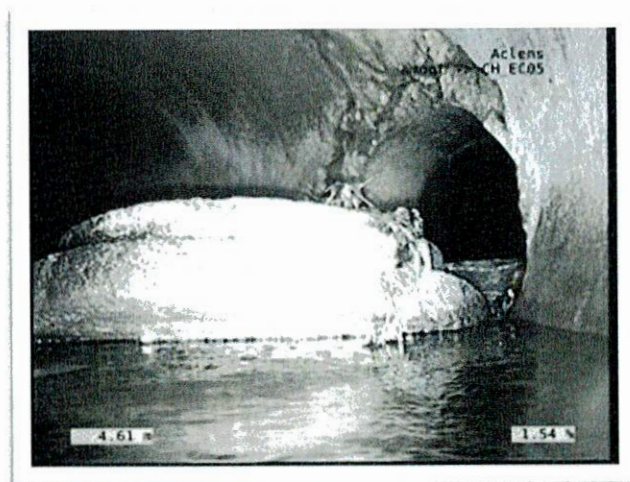
Bloc de calcaire dans une conduite EC, détection par contrôle caméra, curage/fraisage effectué



Chambre EC cassée



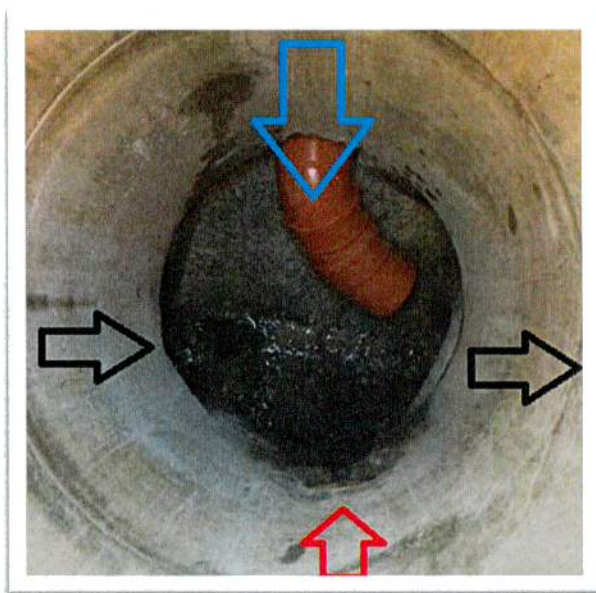
Chambre EC refaite avec réhausse et couvercle



Couvercle tombé dans le réseau d'EC

Par ailleurs, plusieurs problèmes de saturation des conduites d'eau claire sont survenus en 2022, ainsi que plusieurs problèmes de remontées d'eaux claires ou usées dans des caves. Ces problèmes sont dus notamment aux points suivants :

- Volumes de précipitations extraordinaires sur de courtes périodes lors d'orages ;
- Sous-dimensionnement du réseau d'eaux claires en aval du village, sur lequel nous allons travailler dès 2023 avec l'appui de notre bureau d'ingénieurs ;
- Branchements techniquement inadéquats sur le réseau.



Exemple d'une correction 2022 : installation d'un coude pour guider les eaux claires.

Avant cette installation et en cas de fortes précipitations, le flux d'eau claire provenant d'une parcelle construite (en bleu), s'engouffrait dans une conduite privée censée évacuer les eaux claires de cette parcelle (en rouge) et remontait dans la cave du propriétaire, ne pouvant suivre le sens de la conduite communale (en noir), le raccordement étant malheureusement été fait perpendiculairement à celle-ci.

STEP de l'AIEV – Aspects budget/comptes 2022

Lors du Conseil Intercommunal de l'AIEV qui s'est déroulé à Bremlens le 29 juin 2022, le comité directeur a notamment informé sur la situation de la STEP concernant son approvisionnement en électricité. La STEP étant sur le marché libre de l'électricité et son contrat arrivant à terme fin 2022, le comité directeur a dû s'employer à négocier un tarif le moins démesuré possible, chose difficile dans le contexte actuel. En outre, un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la STEP a été rapidement mis sur pied, dans l'optique d'auto-consommer et de réduire les montants facturés. Il faudra cependant compter avec des factures d'épuration plus élevées en 2023

SOCIAL

Pour toutes les actions touchant le domaine de l'action sociale au sein de notre commune, c'est à l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) que revient la tâche de s'en occuper. Le territoire est vaste et couvre 56 communes avec 87'312 habitants de notre région. Les différents services sont répartis sur 4 sites à Morges et Cossonay : l'Accueil Familial de Jour (AFJ), le réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA), le Centre Social Régional (CSR), les Assurances Sociales (AAS) et le Centre Régional de Décision (CRD). Toutes les informations sont disponibles sur le site www.arasmac.ch.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité d'Aclens vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante

LE CONSEIL GENERAL D'ACLENS

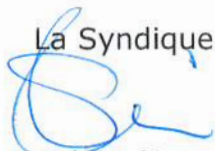
- vu le rapport de gestion 2022;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
- ouï le rapport de la commission de gestion chargée de son étude ;

DECIDE:

- 1. d'adopter le présent rapport tel que présenté ;**
- 2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2022**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} mai 2023.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Sylvie Ciana



La Secrétaire

Maryline Riedo